

COMPTE RENDU SOMMAIRE-SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 FÉVRIER 2022

Date de Convocation

09/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, en séance publique,

sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage

23 /02/2022

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPREZ

Nombre de Conseillers

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

En exercice : 29

Présents: 21

Pouvoirs: 8 Votants: 29

8

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING, Philippe TOUZALIN donne pouvoir à François KISLING, Patrick LECHAT donne pouvoir à Antoine SANTERO, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Louise FEINSOHN, Frédérick FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Emilie PORTIER donne pouvoir à Dominique

MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Mario STERI

Laëtitia IABBADENE a été désignée Secrétaire de Séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 30 novembre 2021

 Aucune remarque sur ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.
- Approbation du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 1) Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : rapport d'activités annuel 2020 et schéma de mutualisation (DEL2022/01)

Sur exposé de M. Sébastien PONIATOWSKI, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ➤ PREND ACTE du rapport d'activités annuel 2020 de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.
- ➤ PRÉCISE que ce rapport a conservé la forme de schéma de mutualisation afin de poursuivre ce qui était fait dans cette instance par le passé.
- > REMERCIE M. Sébastien PONIATOWSKI, Président de la CCVO3F, venu présenter le rapport aux membres du conseil municipal.

2) Dénomination de l'impasse donnant rue Guichard angle Place Georges Clemenceau (DEL2022/02)

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 24 voix pour et 5 abstentions (Dominique Mourget, Frédérick FÉZARD, Emilie PORTIER, Mario STERI, Caroline CHAZAL-MATHIEU)

- > APPROUVE la dénomination suivante « Impasse Georges Clemenceau ».
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 3) Déclassement des parcelles AC 488 et AC 491 sises 5 bis rue du Président Wilson (DEL2022/03)

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 26 voix pour, 2 abstentions (Solange Faucomprez et Sébastien GUÉRINEAU) et 1 vote contre (Frédérick FÉZARD)

- CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées AC 488 et AC 491 situées 5 bis rue du Président Wilson
- APPROUVE le déclassement des dites parcelles c'est à dire leur sortie du domaine public communal afin de les intégrer dans le domaine privé de la Commune.
- 4) Adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique (DEL2022/04)

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 26 voix pour et 3 abstentions (Frédérick FÉZARD, Mario STERI, Caroline CHAZAL-MATHIEU)

- DÉCIDE d'adhérer à la Centrale d'Achat du syndicat Val-d'Oise Numérique.
- > APPROUVE la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Val-d'Oise Numérique.
- APPROUVE la cotisation annuelle fixée à 5 % du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation.
- > AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette adhésion.
- 5) Ouverture des crédits d'investissement 2022 (DEL2022/05)

Sur exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

- VOTE l'ouverture de crédits d'investissement 2022 selon la répartition.
- 6) Organisation dans les collectivités territoriales d'un débat portant sur les garantes accordées en matière de protection sociale complémentaire (PCS) (DEL2022/06)

Ouï l'exposé de M. Antoine SANTERO, 1^{er} Maire-Adjoint chargé du Personnel Communal, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire

ար որ դր որ ար ար ար դր դր

Les décisions n°2021/069 à 2021/080, 2022 /01 à 2022/04, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 30 novembre 2021 et les délibérations n° 2022/01 à 2022/06 sont consultables dans les rubriques dédiées de la page du site internet de la commune : https://www.ville-parmain.fr/la-mairie/le-conseil-municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30

Loïc TAILLANTER

Maire de Parmain

Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts